



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.466/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

UNEP

8 Mars 2019
Français
Original: English

Deuxième Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins
(Organisée conjointement avec le Forum international sur les déchets marins et l'économie circulaire de 2019
(MARLICE))

Séville, Espagne, 8-10 avril 2019

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons tant écologiques qu'économiques, ce document a été imprimé en quantité limitée. Les délégués sont invités à apporter leurs exemplaires aux réunions et à ne pas demander de copies supplémentaires.

Introduction

1. Conformément au programme de travail 2018-2019 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) adopté lors de la 20^e Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (Tirana, Albanie, 17-21 décembre 2017) ; conformément aux objectifs du projet Marine Litter MED financé par l'Union européenne (UE) et de l'accord de coopération entre le PNUE et le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer (IMELS) ; et à la suite de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins organisée à Izmir, Turquie (9-10 octobre 2018) ; le Secrétariat organise la deuxième Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins, organisée conjointement avec le Forum international sur les déchets marins et l'économie circulaire MARLICE 2019, du 8 au 10 avril 2019 à l'Aquarium de Séville, Espagne.

2. La Réunion vise principalement à examiner :

- Les versions finales de quatre directives régionales abordant des mesures clés de prévention et de réduction des déchets marins stipulées dans le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée ;
- Les progrès dans la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, y compris les principaux éléments de son évaluation ; et
- Le statut et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de plusieurs projets pilotes choisis en matière de gestion des déchets marins, appuyés par le projet Marine Litter MED financé par l'UE, et l'accord de coopération bilatérale avec le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer.

3. Les annotations ci-dessous à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la Réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La Réunion sera ouverte à 9 h 30 le 8 avril 2019 par le Coordonnateur du PNUE/PAM - Secrétariat de la Convention de Barcelone.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail	UNEP/MED WG.466/1 UNEP/MED WG.466/2 UNEP/MED WG.466/Inf.1
-----------------------------	---

a) *Règlement intérieur de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins*

5. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliqueront mutatis mutandis à cette réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

b) *Élection du bureau*

6. Sous réserve de la règle 20 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), la Réunion élira un Président, trois Vice-Présidents et un Rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes à la Convention de Barcelone.

c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

7. Sous réserve de la règle 14 du Règlement intérieur évoqué au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.466/1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, y compris le calendrier figurant à l'annexe du présent document.

d) Organisation des travaux

8. Les délibérations devraient se tenir en réunion plénière et subsidiaire.

9. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera fourni lors de la Réunion. Les documents de travail seront fournis en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents de présession ne seront pas disponibles en version papier. Les participants sont instamment priés de télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la réunion.

10. Les sessions sont programmées tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

11. Le Réunion devrait pouvoir traiter tous les points à l'ordre du jour durant les deux premiers jours (8 et 9 avril). Il est prévu de clore la réunion le mardi 9 avril 2019 à 17 h 30 après l'adoption de ses conclusions et recommandations. Le 10 avril 2019, la Réunion sera organisée conjointement avec le Forum international sur les déchets marins et l'économie circulaire MARLICE 2019 (10-12 avril 2019), organisé par l'Association espagnole pour les déchets marins (AEBAM), avec l'appui du PNUE/PAM et de son Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (CAR/CPD) ; en coopération avec le Ministère espagnol pour la transition écologique.

Point 3 de l'ordre du jour : Directives régionales relatives aux mesures choisies de prévention et de réduction des déchets marins

Documents de travail	UNEP/MED WG.466/4 UNEP/MED WG.466/5 UNEP/MED WG.466/6 UNEP/MED WG.466/7 UNEP/MED WG.466/Inf.5
-----------------------------	---

- a) Groupes subsidiaires d'examen des directives relatives aux initiatives « Adopter une Plage » et aux sachets plastiques à usage unique ;
- b) Groupes subsidiaires d'examen du document d'orientation et des directives opérationnelles relatifs à une meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas de Méditerranée.

12. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat et les composantes du PAM introduiront les documents UNEP/MED WG.466/4, UNEP/MED WG.466/5, UNEP/MED WG.466/6 et UNEP/MED WG.466/7, constituées des versions finales des directives régionales suivantes pour :

- i. La mise en œuvre des mesures « Adopter une Plage » en Méditerranée ;
- ii. L'élimination des sachets plastiques à usage unique en Méditerranée ;
- iii. Les directives opérationnelles relatives à la mise en place d'installations de réception portuaire et à l'élimination des déchets provenant de navires en Méditerranée ;
- iv. Le document d'orientation pour déterminer l'application des redevances à des coûts raisonnables pour l'utilisation des installations de réception portuaire ou, le cas échéant, pour application du système sans droits spécifiques en Méditerranée.

13. Il sera demandé aux participants par le Président de la Réunion de se diviser en deux groupes subsidiaires pour examiner les directives régionales proposées. Cela permettra des discussions fructueuses et facilitera l'examen approfondi et complet de leurs contenus, et, ainsi, l'achèvement de la version finale des directives.

14. Les Coordonnateurs nationaux du Programme pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution marine en Méditerranée (MED POL) et de CAR/CPD contribueront au premier groupe subsidiaire qui évaluera les deux directives, surtout liées aux sources terrestres de déchets marins (UNEP/MED WG.466/4; UNEP/MED WG.466/5). Les Coordonnateurs nationaux du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution (REMPEC) contribueront au second groupe subsidiaire qui évaluera les directives concernant les sources marines de déchets marins (UNEP/MED WG.466/6, UNEP/MED WG.466/7).

15. La Réunion examinera et apportera des contributions et des orientations au Secrétariat du PAM pour préparer les versions finales des directives et leur soumissions aux Réunions des Coordonnateurs de MED POL, de CAR/CPD et de REMPEC respectivement, qui sont prévues pour le printemps/l'été 2019.

Point 4 de l'ordre du jour : Progrès dans la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et meilleures pratiques connexes

Documents de travail	UNEP/MED WG.466/3 UNEP/MED WG.466/Inf.3 UNEP/MED WG.466/Inf.4
-----------------------------	---

- a) Mise en œuvre du Plan régional (Secrétariat et Parties contractantes) ;
- b) Pilotes de gestion des déchets marins.

16. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat fournira un aperçu complet des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée. Par ailleurs, à la suite de l'annonce du Secrétariat du PAM lors de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins à Izmir, Turquie (9-10 octobre 2018), le Secrétariat du PAM partagera avec les participants à la Réunion les éléments préliminaires pour l'évaluation du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée.

17. La mise en œuvre de pilotes choisis de gestion des déchets marins en Méditerranée, exécutés dans le cadre du projet Marine Litter MED financé par l'UE et l'accord de coopération entre le PNUE/PAM et l'IMELS, sera également présentée. L'expérience accumulée et les enseignements tirés de la mise en œuvre des pilotes choisis de gestion des déchets marins (listés ci-dessous) seront présentés par les Parties bénéficiaires, contractantes à la Convention de Barcelone :

- « Adopter une Plage » ;
- « pêche aux déchets » ;
- Usage non unique des sachets plastiques et responsabilité élargie du producteur (EPR) ; et
- Meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas.

18. Une étude basée sur une analyse littéraire relative aux meilleures pratiques existant en Méditerranée et dans d'autres mers régionales européennes pour l'application des redevances à des coûts raisonnables et application du système sans droits pour l'utilisation des installations de réception portuaire sera présentée par REMPEC en vue de compléter les pilotes présents relatifs à la meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas. L'étude complètera et appuiera les informations fournies présentées par les Parties correspondantes, contractantes à la Convention de Barcelone, en ce qui concerne la meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas.

Point 5 de l'ordre du jour : Analyse socioéconomique des meilleures pratiques clés en matière de déchets marins pour prévenir/réduire les sachets et bouteilles plastiques à usage unique

Documents de travail UNEP/MED WG.466/8

19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les principaux éléments et résultats préliminaires de l'analyse socioéconomique sur les meilleures pratiques clés en matière de déchets marins pour prévenir/réduire les sachets et bouteilles plastiques à usage unique seront présentés. Un bref résumé de l'étude de portée ; plusieurs études de cas réussis ; et l'évaluation de mesures régionales pertinentes seront présentés par le Secrétariat du PAM et son Plan leu - Centre d'activités régionales. Par ailleurs, l'expérience accumulée et les travaux pertinents entrepris au niveau national par les pays bénéficiant de l'accord de coopération avec l'IMELS seront présentés par les représentants de pays.

Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Réunion sera invitée à soulever et à discuter d'autres questions qui pourraient exiger son attention, tel que convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

21. Les participants à la Réunion seront invités à examiner et à adopter le projet de conclusions et de recommandations tiré des débats tel qu'il a été établi par le Rapporteur.

Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

22. La Réunion sera clôturée par le Président le mardi 9 avril 2019 à 17 h 30.

23. Au cours du troisième jour (10 avril), la Réunion se consultera avec le Forum international sur les déchets marins et l'économie circulaire MARLICE 2019 pour permettre une plus vaste interaction avec d'autres acteurs et régions afin que les travaux du PAM et des Parties contractantes à la Convention de Barcelone bénéficient d'une plus grande visibilité.

24. Après les observations préliminaires d'ouverture de la Conférence MARLICE 2019, les représentants du système du PAM, notamment les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le Secrétariat et les centres d'activités régionaux, contribueront activement à la session sur la « gouvernance des déchets marins en Méditerranée » de la Conférence MARLICE 2019 afin de montrer les travaux importants qui ont été et sont toujours entrepris, au sein du système du PAM, en s'axant sur les synergies pour optimiser les résultats en vue de parvenir à une Méditerranée sans déchets marins.

CALENDRIER PROPOSÉ

Lundi 8 avril 2019	
9h 00 – 9h 30	Enregistrement
9h 30 – 10h 00	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion
10h 00 – 10h 15	Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles a) <i>Règlement intérieur de la Réunion régionale sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins</i> b) <i>Élection du bureau</i> c) <i>Adoption de l'ordre du jour provisoire</i> d) <i>Organisation des travaux</i>
10h 15 – 12h 30	Point 3 de l'ordre du jour : Directives régionales relatives aux mesures choisies de prévention et de réduction des déchets marins a) Groupes subsidiaires d'examen des directives relatives aux initiatives « Adopter une Plage » et aux sachets plastiques à usage unique ; b) Groupes subsidiaires d'examen du document d'orientation et des directives opérationnelles relatifs à une meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas de Méditerranée.
12h 30 – 14h 30	<i>Pause déjeuner</i>
14h 30 – 17h 30	Point 3 de l'ordre du jour : <i>(suite)</i>

Mardi 9 avril 2019	
9h 30 – 11h 30	Point 4 de l'ordre du jour: Progrès dans la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée et meilleures pratiques connexes a) Mise en œuvre du Plan régional (Secrétariat et Parties contractantes) ;
11h 30 – 12h 30	Point 4 de l'ordre du jour: <i>(suite)</i> b) Pilotes de gestion des déchets marins. <ul style="list-style-type: none"> • « Adopter une Plage » ; • « pêche aux déchets » ; • Usage non unique des sachets plastiques et responsabilité élargie du producteur (EPR) ; et • Meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas.
12h 30 – 14h 30	<i>Pause déjeuner</i>
14h 30 – 15h 45	Point 4 de l'ordre du jour: <i>(suite)</i>
15h 45 – 16h 30	Point 5 de l'ordre du jour : Analyse socioéconomique des meilleures pratiques clés en matière de déchets marins pour prévenir/réduire les sachets et bouteilles plastiques à usage unique
16h 30 – 17h 30	Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion

Mardi 9 avril 2019 : Événement parallèle	
17h 30 – 18h 00	Session fermée avec le Secrétariat du PAM pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'Italie, le Monténégro et la Slovénie pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités dans le cadre de l'accord de coopération entre le PNUE/PAM et le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer.
Mercredi 10 avril 2019	
9h 00 – 11h 00	Contribution à la session d'ouverture de la Conférence MARLICE 2019
11h 00 – 11h 30	<i>Pause café</i>
11h 30 – 13h 00	Contribution à la session sur la « gouvernance des déchets marins en Méditerranée » de la Conférence MARLICE 2019 a) Contribution du PNUE/PAM sur la gouvernance des déchets marins en Méditerranée (Secrétariat du MAP et CAR) ;
13h 00 – 14h 30	<i>Pause déjeuner</i>
14h 30 – 17h 30	Contribution à la session sur la « gouvernance des déchets marins en Méditerranée » de la Conférence MARLICE 2019 : <i>(suite)</i> b) Progrès vers la mise en œuvre du Plan régional par les Parties contractantes et les partenaires (<i>échange d'opinions - discussion ouverte</i>).